

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 8 Juillet 2022**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (9) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, GENTAS Dominique et MOUREZ Jean Christophe.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (2) : Mmes JEANDOT Julie et GRILLOT Isabelle

Pouvoir (1) : Mme GRILLOT Isabelle donne pouvoir à Mr DUPAS Jean Pierre

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 19 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 3 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des élus, qui signent le registre des délibérations.

1° Délibérations : dossiers fonciers en cours :

Régularisation sur des parcelles à vendre au lieu-dit Chaumois Boivin.

Mr le Président quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

- **Deux parcelles de bois** : Présentation à l'assemblée du dossier par le 1^{er} adjoint.

Les élus votent à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préférence communal sur les parcelles ZB 82 et 88. (9 voix pour).

- **Deux Parcelles de terre** : Présentation du dossier à l'assemblée par le Maire.

Les deux parcelles se situent dans la zone de protection éloignée du captage des eaux de Blois sur Seille. A noter que la parcelle ZB 96 est supposée abriter la source d'origine (à vérifier). Mr HOUSER de la ferme de la Saugiat, (futur acquéreur) s'est engagé auprès du Maire pour subir une servitude en faveur de la Commune, si des projets de forage ou de recherche de source sont envisagés. Cette servitude apparaîtra sur l'acte de vente à établir par le notaire.

Considérant la création de cette servitude permanente, les élus votent à l'unanimité, la non préemption de ces deux parcelles. (10 voix pour).

2° Délibération : Validation de la prise en charge partielle par la Commune de la complémentaire maintien de salaire de Mr David NOVE, agent d'entretien :

Présentation par le Maire du dossier à l'assemblée.

Une nouvelle loi du 17 février 2021, oblige les communes à honorer à partir de 2025, 50 % du coût de la complémentaire santé et à partir de 2026, 20 % de la prévoyance maintien du salaire pour les agents territoriaux qui en feraient la demande.

Mr David NOVE n'a demandé que la couverture complémentaire maintien de salaire.

Les élus votent à l'unanimité l'anticipation de l'accompagnement à la complémentaire maintien de salaire pour Mr David NOVE avant 2026. (10 voix pour).

Les élus votent à l'unanimité l'accompagnement de Mr David NOVE dans sa complémentaire maintien de salaire à hauteur de 95 %, soit 7,17 euros par mois. (10 voix pour).

Les élus votent à l'unanimité l'accompagnement à la complémentaire maintien de salaire pour Mr David NOVE, à partir du 1^{er} juillet 2022 (10 voix pour).

3° Questions diverses :

- Eau potable : Les élus envisagent de demander à Mr Eric DAVID, spécialiste en hydrogéologie (recherche et captage des eaux souterraines), un devis pour réaliser une coloration dans le terrain dit de « l'Abreuvoir » au Chaumois Boivin, pour identifier la provenance des eaux captées au Château d'eau à Blois sur Seille.

- Site internet de la commune de Blois sur Seille. Ce site sera accessible à la population et au grand public courant juillet. Un contrat de création et de maintenance a été conclu avec l'Office du Tourisme à raison de 10,20 euros par mois pendant deux ans.

Le Maire et les deux adjoints y auront accès, pour faire vivre le site.

Sur ce site on pourra y trouver différentes informations : les comptes-rendus des Conseils Municipaux, les différentes délibérations votées, des informations sur la Communauté de Communes (Spanc), la vie du village, les festivités, la vie des associations, la richesse du patrimoine, ...

Articles, témoignages, reportages, photos, ... seront les bienvenus sur ce site. Les documents émanant des habitants sont à remettre en Mairie.

- Fibre optique : Des opérateurs font actuellement l'analyse du réseau cuivre existant.

- Sécurité des enfants lors de l'attente du car scolaire : Les élus ont envisagé lors du CM du 3 juin l'implantation d'un abri de bus dans le village. Une recherche de devis est toujours en cours, ainsi qu'une réflexion sur son lieu d'implantation.

4° Débat informatif avec Mr Arnaud RICHARD Vice Président de la CCBHS et de Mme Diane MUZARD chargée de mission Opération Grand Site de France.

Mme Muzard et Mr Richard présentent aux élus le projet et la labellisation « Grand Site » lancé sur le site naturel vignoble et recluses (12 communes concernées).

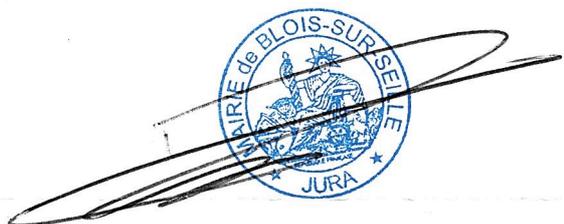
Cette opération fait l'objet d'un contrat entre la CCBHS et ECLA. La labellisation sera valable 6 ans, son objectif est de préserver le patrimoine, le paysage. Chaque commune a ses atouts à mettre en valeur, maintenir ses qualités, son environnement ;

Le Grand site de France dépend du ministère de l'environnement depuis 1990. Son but est de protéger et mettre en valeur des paysages, des villages d'exception avec la création de projets : préserver les paysages tout en protégeant les sites, les habitants. Se pose le problème de l'influence touristique, sites visités suivant les périodes de l'année, vacances. L'idée est de favoriser cette venue touristique tout en la maîtrisant.

Une étude de fréquentation, portée par le Département et une étude sur l'esprit des lieux communs (ce qu'il faut préserver) suivie par les jeunes du lycée de Montmorot sont en cours.

Fin de séance : 22 h 00

M. Pierre DUC
Secrétaire



Mr BESANÇON Laurent,
Maire

